

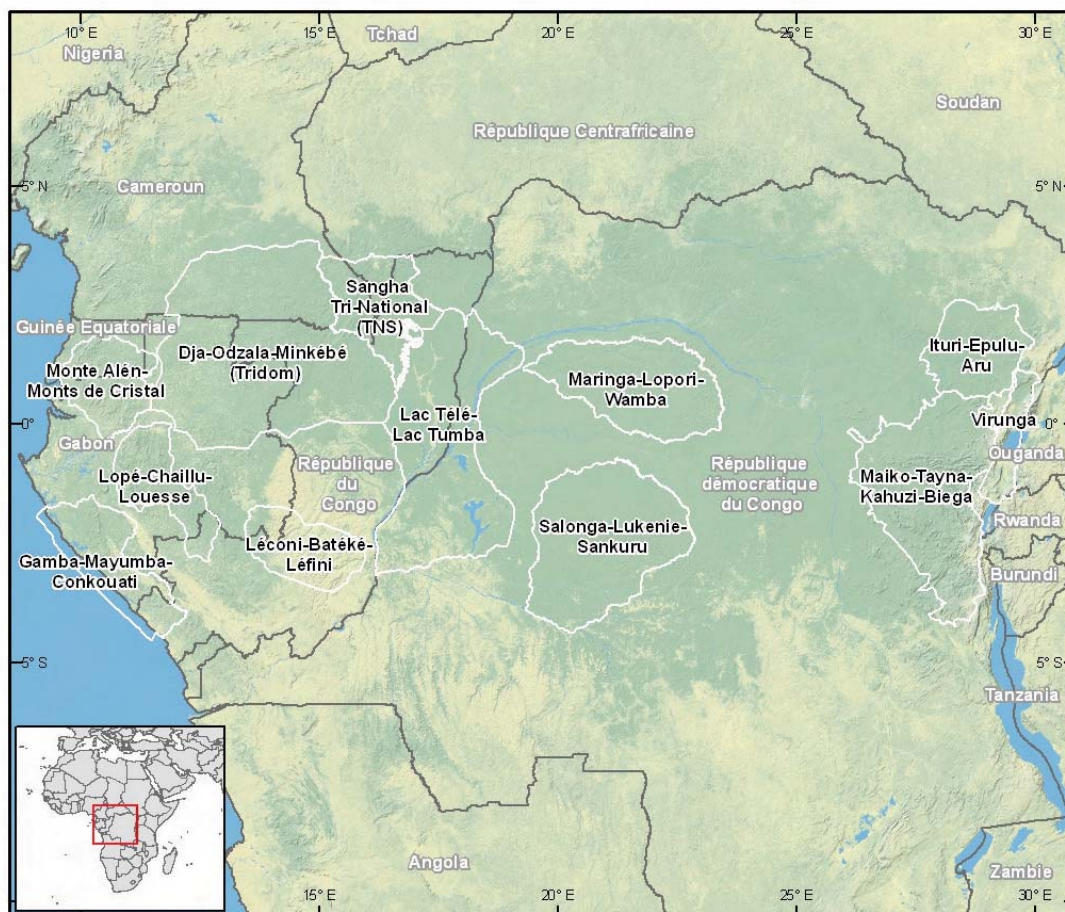
# CHAPITRE 14

## ÉTAT DES PAYSAGES DU PARTENARIAT POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO (PFBC)

*Alice Altstatt, Alejandra Colom, Paya de Marcken, Fiona Maisels*

Les 12 paysages du PFBC ont été présentés en détail dans le rapport sur l'État des Forêts de 2006. Les 12 chapitres suivants s'appuient sur les présentations précédentes pour fournir l'état actuel des paysages (figure 14.1). Des mises à jour

sont fournies sur un ensemble restreint de sujets et d'indicateurs, à savoir l'aménagement de l'affectation des terres, le suivi du couvert forestier, et le suivi des grands mammifères et de l'impact de l'activité anthropique.



Sources : UMD-CARPE, FORAF, Tom Patterson US National Park Service.

Figure 14.1 : Les paysages du PFBC

### Aménagement de l'affectation des terres

Le but de l'aménagement de l'affectation des terres est d'élaborer des stratégies de gestion et de gouvernance qui révèlent la compréhension scientifique des systèmes naturels et sociaux ainsi que des conditions et des valeurs sociétales changeantes. Théoriquement, c'est un processus dans lequel les parties intéressées (membres de la com-

munauté, scientifiques, représentants du gouvernement, dirigeants d'entreprises privées, autorités traditionnelles etc...) se réunissent pour débattre et discuter de la manière de gérer les terres dans l'intérêt des générations actuelles et futures, ainsi que pour assurer la durabilité écologique des terres et des ressources.



**Photo 14.1 : Les villageois ont l'habitude de voir passer des camions de bois sciés (Cameroun).**

Il y a deux niveaux de planification dans le processus d'aménagement de l'affectation des terres des paysages du PFBC : à l'échelle du paysage et à l'échelle des macro-zones. La planification au niveau du paysage évalue les tendances, les influences et les principaux impacts sur de larges zones qui incorporent de nombreuses régions protégées avec des zones d'extraction des ressources. Une perspective à grande échelle facilite l'identification des opportunités d'utilisation des ressources qui procurent des avantages économiques et sociaux tout en favorisant la durabilité écologique. L'expérience a démontré que la planification de la durabilité écologique nécessite cette approche d'ensemble à grande échelle.

Les macro-zones dans les paysages sont des éléments clés de la planification des ceux-ci. Les macro-zones sont définies pour différents types d'utilisations et différents niveaux de protection des ressources. Elles sont créées afin d'appuyer les conditions et les objectifs désirés pour le paysage. Trois types de macro-zones sont délimités dans les paysages : les zones protégées (AP), dont l'objectif primordial est la conservation de l'état naturel de la flore, de la faune et d'autres ressources naturelles ; la zone de gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN) où les communautés ont quelque forme de droits d'utilisation des ressources naturelles ; les zones d'extraction des ressources (ZER) qui comprennent les concessions forestières, les plantations privées à grande échelle, les mines, les zones de chasse sportive et les infrastructures énergétiques et de transport.

Au cœur du processus de planification, il faut être conscients que dans la plupart des cas les données souhaitées sur le paysage et ses ressources ne seront pas toutes disponibles en détail ni de manière exhaustive. Même les meilleurs plans ont besoin d'être modifiés pour s'ajuster (i) à l'amélioration des données et de l'information, (ii) aux conditions sociales, économiques, ou autres, changeantes par nature, (iii) à l'évolution des menaces ou (iv) au retour des informations provenant des efforts de surveillance. Par conséquent, ces plans sont de nature adaptative et des modifications ou des révisions entières sont prévues.

Des stratégies solides pour la planification des paysages incluent de nombreuses opportunités pour l'implication des communautés locales, du gouvernement, des industries pertinentes et d'autres parties prenantes. La création d'un sentiment d'appartenance parmi les membres de la communauté locale et l'implication dans les discussions sur la planification et la prise de décisions d'un éventail plus large de parties prenantes améliorent la probabilité que le plan soit appuyé et que sa mise en œuvre soit réussie. Sans réelle force légale, la seule autorité que les dirigeants du paysage possèdent pour mettre en œuvre les plans de gestion émane du commun accord et de l'adhésion au projet. Les cartes dans les sections de paysage suivantes ne sont pas des cartes administratives officielles, mais représentent les différentes approches de gestion des ressources naturelles telles que décrites dans les macro-zones.

## Suivi de l'occupation du sol

Le suivi de l'occupation du sol et de l'affectation des terres est essentiel pour parvenir à une gestion réussie des ressources naturelles dans les paysages. Les données satellites constituent le moyen le plus rentable et permettent une vision synoptique de l'occupation du sol. Les données satellites Landsat sont particulièrement appropriées pour le suivi du couvert forestier et du changement du couvert dans le bassin du Congo parce que sa résolution spatiale est suffisante pour détecter la déforestation à petite échelle, caractéristique du bassin, et parce que des données Landsat ont été acquises depuis 1975. Par conséquent, les données Landsat peuvent être utilisées pour mesurer les niveaux de référence («baseline») du couvert forestier et des taux de déforestation, ainsi que pour suivre de façon uniforme et avec précision les changements du couvert forestier.

Les estimations de l'étendue du couvert forestier et de ses pertes dans les chapitres sur les paysages proviennent d'une méthode automatisée qui utilise les données MODIS (*Moderate Resolution Imaging Spectroradiometer*) et les données Landsat (Hansen *et al.*, 2008 ; Lindquist *et al.* 2008). Les données sur le couvert forestier et la déforestation sont fournies pour les années 1990 et 2000, voire 2005.

La majeure partie de la déforestation qui se produit dans le bassin du Congo est le résultat du défrichement à petite échelle lié à l'agriculture, particulièrement le long du réseau routier existant. L'exploitation forestière commerciale a aussi des répercussions sur le couvert forestier, mais cette exploitation forestière est très sélective et ne se remarque sur les images satellites que comme

une expansion du réseau routier. Le couvert forestier mesuré par des données de télédétection est basé sur des caractéristiques biophysiques et structurales, tandis que les détails floristiques ne peuvent être fournis que par des relevés de terrain. De plus, bien que les données de télédétection révèlent l'état du couvert forestier, l'évaluation des conditions de l'écosystème forestier nécessite un suivi *in situ* de la flore et de la faune.



## Surveillance des grands mammifères et de l'impact de l'activité anthropique

Depuis le début des années 1990, il a été reconnu que c'est la chasse, et non la déforestation, qui constitue la plus grande menace pour la biodiversité dans tout le bassin du Congo. La plupart des espèces sont chassées pour la viande. Les éléphants le sont principalement pour l'ivoire, mais plus récemment pour leur viande aussi. La viande de brousse est destinée à trois principaux groupes de consommateurs : les communautés rurales locales, les ouvriers qui travaillent dans les concessions forestières et minières dans la forêt et les marchés urbains de plus en plus importants. La majeure partie de l'ivoire est tôt ou tard exportée en Extrême-Orient, notamment en Chine.

Il existe une forte corrélation entre l'abondance de grands mammifères et la difficulté d'approche par les chasseurs, de ce fait les zones les plus reculées ont été moins touchées que les zones proches des villes, villages, routes, rivières navigables et chemins de fer. Toutefois, comme la majorité du bassin du Congo est ouverte par les chemins forestiers, la plupart de la forêt à l'extérieur de la zone de parcs nationaux et autres aires protégées sont désormais accessibles aux chasseurs, et donc à la chasse non durable (Blake *et al.*, 2007 et 2008). Il y a un besoin urgent de contrôler la perte de la faune et l'impact des activités humaines dans les forêts. Dans les zones où l'un des objectifs de gestion est d'arrêter ou de ralentir le taux de prédation et de perte de la biodiversité, il est nécessaire d'évaluer si les stratégies actuelles de gestion sont couronnées de succès - ou non. Les résultats de la surveillance devraient être réintégrés dans la gestion adaptative des différents types d'utilisation des terres en vue de réduire ou d'éradiquer les dommages

à l'intégrité des écosystèmes. Les informations requises par un programme de surveillance de la faune sauvage sont doubles : premièrement, l'abondance dans une région donnée (soit densité absolue, soit mesure relative de l'abondance) et deuxièmement, la distribution sur cette zone. En outre, des informations sur l'intensité, le type et la répartition des activités humaines dans la même région est nécessaire pour (i) expliquer les raisons des changements dans l'abondance des espèces sauvages et de leur distribution, et (ii) orienter les actions à prendre pour améliorer l'état de la faune par des pratiques de gestion saines.

Les espèces qui indiquent le mieux qu'un écosystème est intact dans les forêts tropicales humides d'Afrique centrale sont en général les mammifères de grande taille et qui présentent un temps de reproduction long. Si la chasse est pratiquée de façon non durable dans une forêt, ces espèces sont les premières à périr puisqu'elles (i) donnent le meilleur taux de rentabilité (en termes de kilogrammes de viande) par unité d'effort, (ii) se rencontrent en général en densité moins élevée que les espèces de plus petite taille et (iii) comme leur taux de reproduction est plus lent, elles sont chassées plus vite que leur taux de remplacement. Parmi les grands mammifères, deux groupes principaux sont particulièrement intéressants : les grands singes et les éléphants. Tous les deux prennent plus d'une décennie avant d'atteindre l'âge de reproduction et ont une longue période d'intervalle entre les naissances (quatre ans). Ils représentent les seuls animaux qui dispersent les graines d'un ensemble important de trois espèces d'arbres et les éléphants sont également indispensables pour

*Photo 14.2 : La valorisation de la forêt dense humide fait partie du quotidien de bon nombre d'habitants.*

© Bruce Davidson-RAPAC 2009



**Photo 14.3 :** Deux espèces de Pigeon (*Columba unicolor* et *Treron calva*) dans une clairière de la Réserve de faune à Okapi (Edo).



**Photo 14.4 :** Éléphant prélevant du sel dans une saline du Parc national Dzanga-Ndoki.

ouvrir le sous-bois, ce qui facilite la germination des graines et la pousse des jeunes arbres. Les éléphants sont en général les toutes premières espèces à disparaître localement, ou du moins à devenir très rares, quand la chasse en forêt n'est pas pratiquée de façon durable. C'est pour cette raison que ces espèces ont été choisies comme animaux--indicateurs de l'«état de la forêt» ; en d'autres termes, la présence de ces espèces démontre qu'un écosystème est encore intact et que la dispersion des graines et la régénération ont encore lieu. Il faut noter qu'un lien positif fort entre l'abondance de grands mammifères et l'inaccessibilité de la forêt a été observé. La majeure partie de la forêt du bassin du Congo, en dehors des Parcs nationaux et d'autres régions protégées, qui était auparavant inaccessible est devenue vulnérable à la chasse non durable en raison de la construction de routes pour l'exploitation forestière (Blake et al. 2007, 2008).

Dans la plupart des cas, l'observation directe d'animaux sauvages en forêt est impossible, soit parce que la visibilité est faible, soit parce que les animaux sont nocturnes ou rares. Par conséquent, des indicateurs de remplacement sont utilisés au lieu des animaux eux-mêmes. Ces indicateurs de remplacement sont des signes laissés par les ani-

maux, qui se dégradent à des taux prévisibles. Ces signes sont plus abondants que les animaux eux-mêmes, ce qui facilite l'obtention d'estimations plus précises de la densité ou de la répartition. Par exemple, le chimpanzé moyen construit un nid chaque soir et comme chaque nid prend environ trois mois à se décomposer en entier, il y a toujours nonante fois plus de nids de chimpanzés dans la région qu'il n'y a de chimpanzés. Par conséquent, pour calculer la densité des grands singes, l'indicateur utilisé est le nombre et la répartition des nids construits. Les crottes sont aussi des indicateurs utiles pour d'autres grands mammifères, particulièrement les éléphants. Quand la densité des éléphants ne peut pas être calculée directement, le taux de rencontre (nombre de signes par kilomètre parcouru) est un indicateur utile pour estimer l'abondance d'animaux. Enfin, pour suivre l'impact de l'homme, tous les indices sont en général utilisés comme indicateurs, mais ces derniers sont classés en indicateurs de chasse, d'agriculture, d'exploitation forestière illégale etc... Leur taux de rencontre est la mesure utilisée pour détecter les changements de pression anthropique.

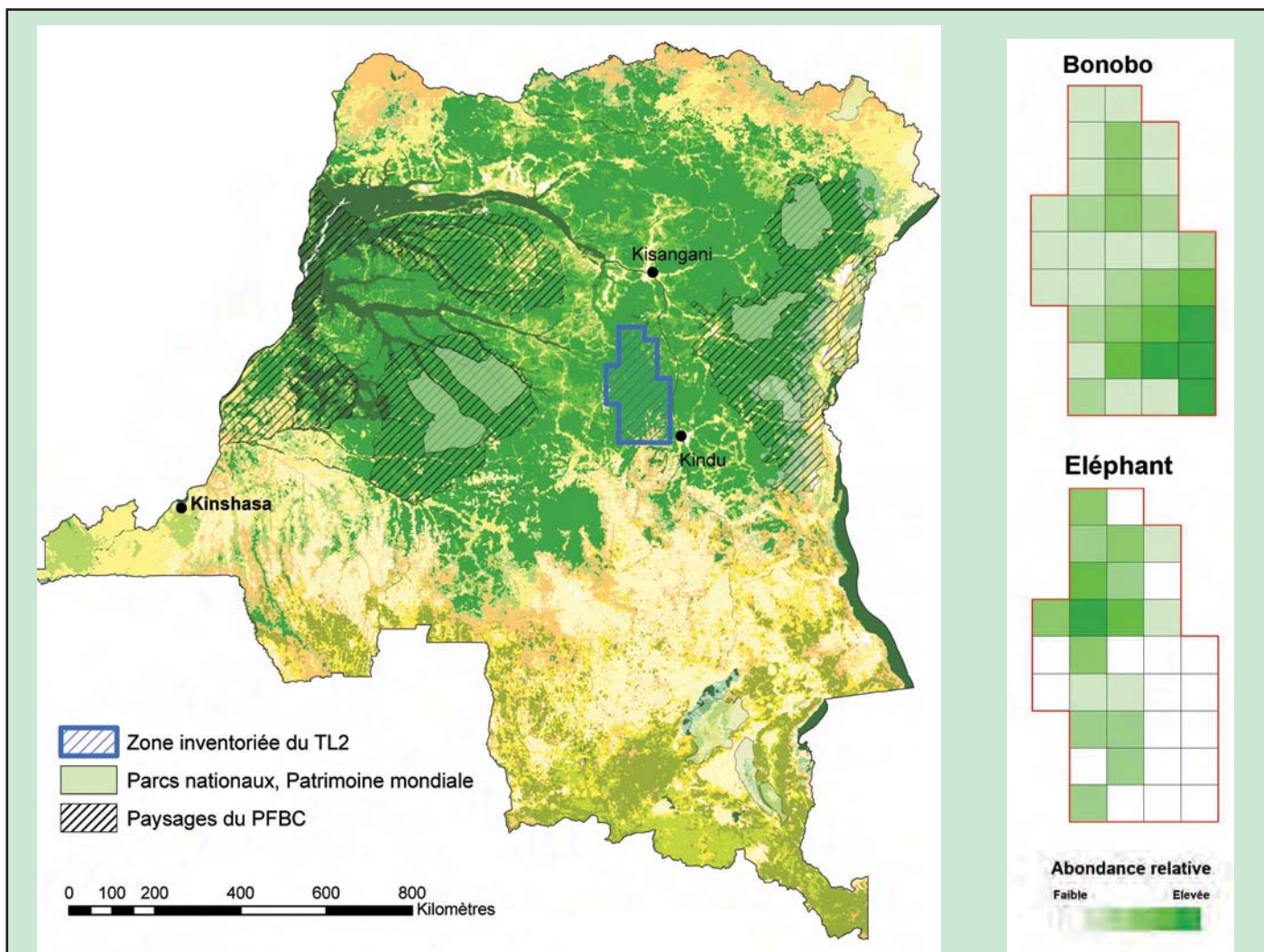
#### **Encadré 14.1 : Biodiversité du paysage Tshuapa-Lomami-Lualaba (TL2) en République démocratique du Congo**

Lors de la conférence tenue à Libreville (2000) qui a mené à la délimitation des paysages CARPE du PFBC un contour imprécis a été dessiné dans le centre de la RDC indiquant que cette zone totalement inexplorée et inconnue, pouvait être potentiellement importante pour la biodiversité. Mais ce n'est qu'à partir de 2007 que des équipes de scientifiques ont commencé à explorer le bassin du cours moyen de la rivière Lomami, à partir du cours supérieur de Tshuapa jusqu'à Lualaba (TL2).

Ces recherches ont non seulement permis de répertorier de nouveaux taxons, mais aussi d'étendre les aires de répartition connues de quelques espèces endémiques de cette zone. Des formes génétiquement distinctes de plusieurs espèces ont été découvertes et sont liées au quadrillage des rivières qui coulent du Nord au Sud (Ruiki, Kasuku, Lomami) et aux forêts marécageuses infertiles, localisées d'Est en Ouest qui forment une barrière physique pour la faune. La forêt au Sud-est est coupée par des bandes Nord-sud de savanes édaphiques avec une flore spécifique. Les aires de répartition du Bonobo, de l'Okapi, du Singe bleu et de nombreuses espèces d'oiseaux ont été étendues à travers tout le paysage TL2 (tableau 14.2).

La viande de brousse des forêts du paysage TL2 est une importante ressource alimentaire pour les communautés locales. Malheureusement, de grandes quantités de cette ressource sont maintenant exportées vers les marchés urbains de villes (Kindu, Kisangani) dont les forêts avoisinantes ont été vidées de leurs grands mammifères.

Pour plus d'information : [www.bonoboincongo.com](http://www.bonoboincongo.com)



Source : John Hart, [www.bonoboincongo.com](http://www.bonoboincongo.com).

Figure 14.2 : Localisation du TL2 et résultat des inventaires

Nom commun	Nom scientifique	Observation
Bonobo	<i>Pan paniscus</i>	Habitat qui s'étend de l'est de la rivière Lomami à 3 degrés sud ; large population dans le sud de l'écotone savanicole.
Okapi	<i>Okapia johnstonii</i>	Habitat confirmé à l'est de la rivière Lomami et qui s'étend du sud de l'écotone forestier à l'ouest de la rivière Lomami.
Éléphant de forêt	<i>Loxodonta cyclotis</i>	Si l'on excepte la population de la Salonga, la dernière population d'au moins 500 individus se trouve dans la cuvette centrale du Congo.
«Lesula»	<i>Cercopithecus sp.</i>	Nouvellement découvert, connu par son nom vernaculaire «Lesula», dont l'habitat est limité à la forêt entre le cours moyen de la rivière Lomami et le cours supérieur de la rivière Tshuapa.
Singe bleu de Heyman	<i>Cercopithecus mitis heymansi</i>	Abondant et bien réparti tant à l'est qu'à l'ouest de la rivière Lomami.
Singe bleu, forme non déterminée.	<i>Cercopithecus mitis ssp</i>	Une forme morphologiquement distincte de l'espèce précédente, avec une large répartition tant à l'est qu'à l'ouest de la rivière Lomami.
Elegant Mona Monkey	<i>Cercopithecus wolffi elegans</i>	Habitat limité au bassin de la rivière Kasuku, dans l'écotone forestier et savanicole.
Colobe rouge d'Afrique centrale	<i>Ptilocolobus oustaleti parmentierorum</i>	Habitat limité à l'ouest de la rivière Ruiki entre le cours inférieur de la rivière Lomami et Lualaba.
Colobe rouge du Tshuapa	<i>Ptilocolobus tholloni</i>	Population importante entre le cours moyen de Lomami et le cours supérieur de Tshuapa au sud de l'écotone savanicole.

## Activités humaines

Les populations humaines d'un bout à l'autre du bassin du Congo sont caractérisées par leur forte dépendance aux ressources naturelles locales, tant pour leur subsistance que comme principale (et souvent seule) source de revenu. L'agriculture, la collecte de produits forestiers non ligneux, la chasse et la pêche sont des activités très importantes fortement liées à l'état actuel et futur des forêts du bassin. Alors que l'agriculture et la collecte de produits forestiers non ligneux sont des activités importantes de subsistance pour presque tous les ménages (WWF, 2006), la pêche et la chasse constituent souvent les seules sources de revenu et de protéines pour les populations rurales les plus pauvres (Bennett *et al* 2007, Nasi *et al* 2008).



*Photo 14.5 : Une mangouste (Bdeogale nigripes) prise au piège dans la forêt d'Epulu.*

Le commerce de la viande de brousse a été identifié comme une menace importante pour la biodiversité et pour les fonctions écosystémiques décrites ci-dessus. Cette activité est facilement observable, les négociants de viande de brousse étant aperçus quotidiennement aux ports fluviaux principaux et secondaires et dans les marchés de chaque ville. Toutefois, la quantification de l'impact de ce commerce continue de poser des défis considérables. Des séries de données harmonisées sont difficiles à trouver, tandis que l'information est souvent propre au site et n'est recueillie que pendant de courtes périodes de temps. De plus, bien que les sondages de marché soient utiles, le fait de sonder les marchands seuls ne donne pas d'information sur les origines de la viande de brousse mais seulement sur les conditions de leur obtention (chasseurs locaux ou chasseurs de l'extérieur, niveaux de contrôles locaux, provenance de l'intérieur ou de l'extérieur des aires protégées etc...). Les enquêtes ménages fournissent des données importantes sur les consommations de viande de brousse qui, en règle générale, ne passe pas par des canaux formels. Les résultats provenant d'enquêtes de ménages et d'enquêtes de marchés de viande de brousse doivent être placés dans une perspective plus large qui comprend (i) les caractéristiques de la demande (régions urbaines, villes minières, zones déjà appauvries en faune, etc...), (ii) les alternatives économiques pour ces populations situées à l'intérieur ou près des sources principales de viande de brousse, ainsi que (iii) les autres acteurs et les dynamiques politiques et économiques entre la source et les marchés finaux. Ces acteurs comprennent les intermédiaires, les transporteurs, les autorités civiles locales et les militaires.

Bien que des indicateurs standardisés concernant les activités économiques locales pour le bassin n'existent pas encore, le fait d'établir une première étude sur les principales espèces de viande de brousse commercialisées, sur les prix d'achat et de détail, ainsi que sur les variations des marchés principaux peut aider à comparer et à comprendre les différences et les similarités qui existent d'un paysage à l'autre. D'autres informations concernant le commerce local, comme l'infrastructure disponible et la distance entre les sources et les marchés principaux, peuvent aider à comprendre le rôle que tient la viande de brousse et l'agriculture dans les économies locales, ainsi que les possibilités et limitations d'activités économiques alternatives.

#### **Encadré 14.2 : Le Programme MAB de l'UNESCO et le Réseau des réserves de biosphère au sein du bassin du Congo**

Le programme MAB (Man and Biosphere) de l'UNESCO vise à fournir des bases scientifiques permettant d'apporter des réponses appropriées aux problèmes de développement durable des populations et aux problèmes de gestion des ressources naturelles. La présence concrète de ce programme sur le terrain repose sur un réseau mondial de réserves de biosphère. En 2008, on dénombrait 531 réserves de biosphère dans 105 pays et sur cinq continents, totalisant plus de 400 millions d'hectares d'habitats terrestres et aquatiques. Sur l'ensemble des six pays d'Afrique centrale (Rwanda inclus) on compte 12 réserves de biosphère, dont 5 sites dans 3 des 12 «paysages» du bassin du Congo (*Gamba-Mayumba-Conkouati*, *Dja-Odzala-Minkébé (Tridom)* et *Virunga*).

Les réserves de biosphère sont conçues pour répondre à l'une des questions les plus essentielles qui se posent au monde d'aujourd'hui: comment concilier la conservation de la diversité biologique, la quête vers le développement économique et social et le maintien des valeurs culturelles associées ? Adoptés par la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 1995, la Stratégie de Séville et le Cadre statutaire du réseau mondial des réserves de biosphère stipulent les conditions et fixent les règles du jeu pour le bon fonctionnement du réseau mondial des réserves de biosphère ([http://www.mab-france.org/fr/publi/scan/seville\\_fr.zip](http://www.mab-france.org/fr/publi/scan/seville_fr.zip)).

Les réserves de biosphère sont à la fois un concept et un outil. Chaque réserve de biosphère est caractérisée par un système de zonage qui représente un gradient entre (i) une ou plusieurs aires centrales dédiées à la fonction de conservation de la diversité biologique (fonction de conservation), (ii) une zone tampon clairement identifiée qui entoure ou jouxte les aires centrales et qui est utilisée comme laboratoire pour des activités de coopération compatibles avec des pratiques écologiquement viables comme par exemple l'éducation environnementale, les loisirs, l'écotourisme, la recherche fondamentale et appliquée (fonction de développement), et enfin (iii) une zone de transition aux limites plus souples, pouvant héberger diverses activités agricoles, établissements humains et autres usages, et où travaillent ensemble, les communautés locales, les organismes administratifs, les scientifiques, les organisations non gouvernementales, les groupes culturels, économiques et autres secteur privé pour aménager et développer durablement les ressources du territoire (fonction logistique).

Alors qu'entre 1976 (année qui vit la création des premières réserves de biosphère), et 1984, seul 23 % des réserves de biosphère avaient adopté le système de zonage à trois zones (aire centrale, zone tampon, zone de transition), ce sont à l'heure actuelle pas moins de 98 % des réserves de biosphère qui tentent de concilier conservation et développement économique des populations locales par l'adoption de ce zonage et par l'adoption du principe de soutien et de la participation des populations locales à la gestion durable des ressources naturelles.

En février 2008, le 3<sup>ème</sup> Congrès mondial des réserves de biosphère tenu à Madrid (Espagne) a approuvé le Plan d'action de Madrid (<http://unesdoc.unesco.org/images/0016/001633/163301f.pdf>). Ce Plan entend tirer parti des avantages stratégiques fournis par les instruments de Séville et faire en sorte que dans les premières décennies du 21<sup>ème</sup> siècle et dans un contexte d'aggravation et d'accélération des changements globaux, de la pauvreté et des inégalités, les réserves de biosphère soient les principaux sites consacrés, à l'échelle internationale, au développement durable. Depuis le lancement du programme MAB en 1970 et s'appuyant sur une expérience de près de quarante ans dans la gestion des réserves de biosphère, le Plan d'Action de Madrid entend démontrer et mettre en relief le rôle des réserves de biosphère en tant que « laboratoires d'apprentissage et de mise en pratique du développement durable local et régional ».

S'inspirant des grands axes stratégiques de ce Plan, le réseau africain du MAB « AfriMAB » prévoit de déployer les efforts nécessaires pour étendre la couverture des réserves de biosphère aux écosystèmes côtiers et marins - caractérisés par la présence des mangroves, habitats fragiles et à grande biodiversité, mais aussi densément peuplés. Dans ce cadre, l'UNESCO/MAB, l'ERAIFT (*École régionale post-universitaire d'Aménagement et de Gestion intégrés des Forêts et Territoires tropicaux*), le RAPAC (*réseau des aires protégées d'Afrique centrale*) et le projet régional CAWHFI (*Central Africa World Heritage Forest Initiative*) ont décidé, avec l'appui de leurs partenaires au développement, de renforcer leur collaboration en ciblant les forêts d'Afrique centrale comme environnement idéal pour le développement d'un réseau de réserves de biosphère, y compris transfrontières, en tant que (i) sites d'excellence pour le futur durable du bassin du Congo, (ii) moteurs de changement et (iii) catalyseurs d'idées nouvelles par l'essai d'approches de développement innovantes.

À ce titre, le paysage *Dja-Odzala-Minkébé* impliquant déjà trois pays et trois réserves de biosphère (Dja (Cameroun) – Minkébé/Makokou (Gabon) et Odzala (Congo)), ainsi que le projet Mayombe qui vise à créer le site transfrontalier entre les réserves de biosphère de Dimonika (Congo), de Luki (RDC) et la région du Cabinda (Angola) compte parmi les projets prioritaires d'*AfriMAB*. Dans le cadre de cette initiative innovante, le partenariat GRASP (Great Apes Survival Project) promeut les grands singes, comme ambassadeurs de la paix, en encourageant l'intégration des problématiques environnementales dans les opérations transfrontière de « peace-building » et de résolution de conflits.

Tableau 14.1 : Caractéristiques écologiques des Réserves de biosphères du bassin du Congo

Réserve de Biosphère	Pays	Année de Création	Ecosystème principal	Principaux habitats	Altitude (m)	Superficie totale et (zone centrale)1 (ha)
Waza	Cameroun	1979	Forêt tropicale humide	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forêts tropicales humides décidues</li> <li>- Forêts à <i>Anogeissus leiocarpus</i> sur sol sableux</li> <li>- Savanes arborées à <i>Acacia spp.</i> sur sols argileux</li> <li>- Savanes arbustives</li> <li>- Savanes herbacées à <i>Lannea humilis</i></li> <li>- Prairies inondées</li> </ul>	+300	170.000 (nc)
Benoué	Cameroun	1981	Forêt tropicale humide	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forêts tropicales humides décidues</li> <li>- Forêts tropicales sèches ouvertes</li> <li>- Savanes arborées</li> </ul>	+800 à +1.100	180.000 (nc)
Dja	Cameroun	1981	Forêt tropicale humide	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forêts tropicales humides sempervirentes à <i>Afrostyrax lepidophyllus</i>, <i>Anopyxis klaineana</i> et <i>Anthonotha ferruginea</i></li> <li>- Forêts à <i>Gilbertiodendron dewevrei</i></li> <li>- Marais</li> <li>- Vieilles forêts secondaires</li> <li>- Plantations de café et de cacao abandonnées</li> </ul>	+400 à +800	526.000 (nc)
Odzala	Congo	1977	Forêt tropicale humide	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forêts tropicales humides à <i>Entandrophragma utile</i>, <i>E.cylindricum</i> et <i>E.candollei</i></li> <li>- Forêts de <i>Marantaceae</i></li> <li>- Forêts exploitées</li> <li>- Savanes à <i>Hymenocardia acida</i>, <i>Annona arenaria</i> et <i>Hyparrhenia diplandra</i></li> </ul>	+400 à +600	110.000 (nc)
Dimonika	Congo	1988	Forêt tropicale humide	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forêts tropicales humides de plaine</li> <li>- Forêts secondaires</li> <li>- Savanes</li> </ul>	+85 à +810	136.000 (nc)
Ipassa Makokou	Gabon	1983	Forêt tropicale humide	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forêt tropicale humide sempervirentes à <i>Polyalthia suaveolens</i>, <i>Panda oleosa</i>, <i>Plagiostyles africana</i> et <i>Dacryodes buetneri</i></li> <li>- Agroécosystèmes</li> </ul>	+450 à +500	15.000 (10.000)
Basse-Lo-baye	RCA	1977	Forêt tropicale humide	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forêts tropicales humides semi décidues à <i>Ulmaceae</i>, <i>Sterculiaceae</i>, <i>Meliaceae</i> et <i>Sapotaceae</i></li> <li>- Forêts jeunes à sous bois fermé</li> <li>- Galeries forestières</li> </ul>	<+500	18.200 (nc)
Bamingui-Bangoran	RCA	1979	Forêt tropicale sèche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forêts tropicales sèches semi décidues</li> <li>- Galeries forestières</li> <li>- Savanes arborées à <i>Terminalia spp.</i>, <i>Anogeissus spp.</i> et <i>Isobertinia doka</i></li> <li>- Savanes arbustives</li> <li>- Savanes éphériques</li> <li>- Prairies</li> </ul>	+350 à +450	1.622.000 (nc)



Réserve de Biosphère	Pays	Année de Création	Ecosystème principal	Principaux habitats	Altitude (m)	Superficie totale et (zone centrale)1 (ha)
Yangambi	RDC	1977	Forêt tropicale humide	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forêts tropicales humides sempervirentes à <i>Brachystegia laurentii</i> et <i>Gilbertiodendron dewevrei</i></li> <li>- Forêts tropicales humides semi caducifoliées à <i>Scorodophloeus zenkeri</i></li> <li>- Forêts secondaires semi décidues à <i>Pycnanthus angolensis</i> et <i>Fagara macrophylla</i></li> <li>- Forêts de marais salants</li> <li>- Forêts de vallée insulaires</li> <li>- Recrûs forestiers</li> <li>- Prairies inondées</li> </ul>	+490 à +530	235.000 (160.000)
Luki	RDC	1979	Forêt tropicale humide	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forêts tropicales humides à <i>Gossweilerodendron balsamiferum</i>, <i>Gilletiodendron kisantuense</i> et <i>Terminalia superba</i></li> <li>- Forêts secondaires à <i>Terminalia superba</i></li> <li>- Savanes arborées</li> <li>- Savanes herbacées</li> <li>- Systèmes agroforestiers</li> <li>- Agroécosystèmes</li> </ul>	+150 à +500	32.968 (6.816)
Lufira	RDC	1982	Forêt tropicale sèche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forêts tropicales humides "Muhulu"</li> <li>- Forêts ouvertes "Miombo" à <i>Cassia singuana</i>, <i>Psorospermum febrifugum</i> et <i>Azizia quanzensis</i></li> <li>- Savanes arborées</li> <li>- Galleries forestières à <i>Khaya nyasica</i>, <i>Chlorophora excelsa</i> et <i>Parkia sp.</i></li> <li>- Prairies inondées à <i>Leersia spp.</i>, <i>Oryza spp.</i>, <i>Typha spp.</i> et <i>Phragmites spp.</i></li> <li>- Agroécosystèmes</li> <li>- Pâturages</li> </ul>	+1.200	14.700 (2.800)
Volcans	Rwanda	1983	Forêts de montagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forêts de basse, moyenne et haute montagne abritant une population de Gorille des montagnes (<i>Gorilla beringei ssp. beringei</i>)</li> <li>- Forêts à <i>Neoboutonia spp.</i></li> <li>- Forêts de Bambou (<i>Arundinaria alpina</i>)</li> <li>- Forêts à <i>Hagenia abyssinica</i></li> <li>- Prairies</li> <li>- Pâturages</li> <li>- Marécages</li> <li>- Marais</li> <li>- Lacs de petite taille</li> </ul>	+2.400 à 4.507	12.500 (nc)

1 Superficie de la zone centrale – nc = non communiqué.